

La Roche-sur-Yon, le 8 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

La nouvelle campagne de recensement se déroule du 16 janvier au 22 février.

Du 16 janvier au 22 février 2020, les agents recenseurs parcourront la ville pour recenser 8 % des logements de la commune.

Si vous êtes concernés, une lettre d'information de la mairie vous a été adressée début janvier. Puis, à partir du 16 janvier, un agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Vous déciderez ensemble du mode d'enquête de votre choix, en ligne ou sur papier.

Plus simple, plus rapide, plus écologique, il est désormais possible de répondre aux questionnaires de l'Insee sur internet. Pour faciliter et accélérer la remontée des informations, il est conseillé de répondre dans les 48 heures. Les personnes recensées n'ayant pas d'ordinateur ou pas accès à Internet pourront remplir les formulaires papier selon la méthode classique.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Les réponses à l'enquête restent confidentielles.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux attentes de la population et de mieux répondre aux besoins en infrastructures et équipements : ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les transports en commun.

C'est pourquoi la participation est essentielle et obligatoire.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, ou la mission recensement au 0 800 880 878 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consulter le site Internet : www.le-recensement-et-moi.fr.

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 – karine.durquety@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr